LGV: la riposte juridique des associations

TOULOUSE-DAX Les opposants au prolongement de la LGV sont vent debout contre la déclaration d'utilité publique. Ils la contesteront devant le Conseil d'État d'ici un mois

JEAN-BERNARD GILLES jb.gilles@sudouest.fr

A lain Vidalies, le secrétaire d'État aux Transports, devait se douter que la signature par ses soins, le 2 juin dernier, de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le prolongement au-delà de Bordeaux, vers Toulouse et vers Dax, de la ligne à grande vitesse (LGV) ne ferait pas que des heureux.

Daniel Delestre, vice-président de la Sepanso (une association régionale de protection de la nature active dans le Sud-Ouest), n'a pas eu de mots assez durs pour contester cette décision. « Si cette ligne est construite, ce sera un véritable saccage environnemental», a-t-il déclaré hier, à l'occasion d'une conférence de presse, qualifiant cette DUP de «tentative de passage en force du gouvernement contre l'avis des populations ». « Une catastrophe ferroviaire, alors que les trains du quotidien ont tant besoin de modernisation », a estimé Denise Cassou, porte-parole des opposants du sud de la Gironde.

Risque environnemental

Il est vrai que la commission d'enquête publique qui avait travaillé sur ce projet avait émis un avis défavorable l'an passé. Et que, en de nombreux endroits concernés par ce projet, dans le sud de la Gironde, dans les Landes et en Lot-et-Garonne, une forte opposition s'était manifestée.

La commission, dont l'avis n'était que consultatif, avait souligné le risque environnemental, celui de l'assèchement des territoires traversés au profit des Métropoles, et le coût éle-



Mobilisation des opposants à la LGV à Bordeaux en mai 2015. ARCHIVES THIERRY DAVID/II SUD QUEST »

vé de l'infrastructure, supérieur à 9 milliards d'euros (y compris les raccordements vers les gares de Bordeaux et de Toulouse).

Le gouvernement, après avis du Conseil d'État, a une vision différente, jugeant le projet d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle la Sepanso – elle ne sera sans doute pas la seule – a décidé de déposer un recours en contentieux devant la plus haute juridiction administrative. Elle a confié le dossier à l'avocat bordelais Pierre Hurmic, qui est aussi un élu écologiste à la Ville de Bordeaux. « Nous sommes confiants dans notre capacité à faire casser cette décision », estime le conseil. Le recours cible les faiblesses du dossier : l'insuffisance de l'évaluation économique et financière du projet, d'abord. La DUP fait état d'un accord financier datant de 2008 entre l'État, Réseau ferré de France (aujourd'hui SNCF Réseaux) et les collectivités locales.

Pas de décision avant fin 2017

«Il ne s'agit que d'un protocole d'accord, non engageant », plaide l'avocat, soulignant que le Conseil d'État est plus attentif aujourd'hui à ces questions de financement qu'hier. M° Hurmic estime aussi très insuffisantes les études d'impact sur le périmètre du projet. Sur le fond, il assure enfin que le bilan des avantages et des inconvénients du projet n'est pas bien évalué.

Le Conseil d'État pourrait se prononcer d'ici à la fin 2017. Sans préjuger de sa décision, il n'est pas sûr qu'à cette date les partisans de ce projet aient bouclé un plan de financement.

Le prolongement de la LGV au sud de Bordeaux, ville qui accueillera le TGV l'été prochain, devrait mettre Toulouse à trois heures dix de Paris en 2024 et Dax à moins de trois heures en 2027. Le débat juridique et financier n'est pas terminé.